

SMPCA CFE-CGC

LA SYNTHÈSE SOCIALE — JANVIER 2026

Syndicat de la Métallurgie Provence Côte d'Azur

Chers collègues,

L'année 2026 débute avec des ajustements réglementaires et économiques majeurs. Fidèle à sa mission d'accompagnement, le **SMPCA CFE-CGC** vous propose ce récapitulatif des chiffres clés et des nouveaux droits qui impactent votre pouvoir d'achat et votre vie personnelle.

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT

REVALORISATION DU SMIC

+1,18 %

1 823,03 € brut / mois

(Base 35h)

PLAFOND SÉCU (PASS)

+2,0 %

Base de calcul des cotisations, retraites et IJSS.

FAMILLE ET JEUNESSE

Nouveau : Le Congé de Naissance

Un nouveau droit supplémentaire pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

- **Durée** : 1 ou 2 mois, au choix du parent.
- **Souplesse** : Possibilité de fractionner la période.
- **Application** : Enfants nés ou adoptés dès le 01/01/2026 (ou terme prévu en 2026).

Gratification des stagiaires

Pour tout stage supérieur à deux mois en milieu professionnel :

- **Montant minimal** : 4,50 € / heure (soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale).

ÉCONOMIE ET SERVICES

- **Épargne Logement (PEL)** : Le taux des nouveaux plans ouverts en 2026 passe à **2,0 %**. Le taux est contractuel et reste fixe pendant toute la durée du plan.
- **Tarifs Postaux** : Housse moyenne de **7,4 %**. La Lettre Verte passe à 1,52 € et le Recommandé R1 à 6,11 €.
- **Logement** : Le dispositif d'aide **MaPrimeRénov'** est **suspendu** depuis le 1er janvier 2026.